



Expropriation d'un clos mitoyen avec un accès.

Par **mamo**, le **11/07/2011** à **10:58**

Bonjour,rnrnJe souhaiterai savoir si le voisin a le droit d'exproprier mon terrain enclave, desservi par une voie de servitudes pour l'accès a ma parcelle , attendant à sa parcelle avec une construction ? Le voisin veut exproprier uniquement mon clos pour l'ajouter a sa parcelle, lui appartenant et mitoyen au clos. Etant donné que le Portail d'entrée(ferme a clefs) de la voie de servitude (accès de passage commun et mitoyen a la propriété du voisin),le voisin détient les clefs et m'interdit l'accès a ma propriété enclavée ,qui n'a d'autre accès que celui –ci ,bien mentionne sur l'acte notarié individuel.rn La question est : Est-ce-que le voisin peut m'exproprier de mon propre clos ?rnPeut-il m'interdire de vendre ma parcelle et de quel droit ?rnMerci d'avance à ceux qui pourront me donner des arguments.

Par **amajuris**, le **11/07/2011** à **11:42**

bjrrnvu les relations avec votre voisin je vous conseille de voir un avocat spécialisé qui fera un courrier à votre voisin.rnsi vous possédez un droit de passage dument acté votre voisin ne peut rien faire qui empêche ou rend plus malaisé l'usage de cette servitude.rnrelisez votre acte contenant la servitude.rncdt

Par **mamo**, le **12/07/2011** à **05:00**

Bonjour, rnrnJe ne vous remercierais jamais assez pour votre conseil .rnrnA tantot.